



La taxe d'apprentissage

Votre choix d'aujourd'hui
pour vos collaborateurs
de demain



18, bd Auguste-Blanqui
75013 Paris
Tél. : 01 55 43 47 47
www.ecole-estienne.paris
int.0750686n@ac-paris.fr

Photos: Michèle Garrec, design graphique: Camille Scalabre, École Estienne



L'ÉCOLE ESTIENNE est une École d'Arts appliqués et d'Industries graphiques. C'est un établissement public d'éducation nationale et donc gratuit. L'École forme les étudiants après le bac: Mise à niveau en Arts appliqués (MANAA), Brevet de technicien supérieur (BTS), Diplôme de métier d'Art (DMA), Diplôme supérieur d'Art appliqué (DSAA) Licence pro en liaison avec l'Université.

C'est une école de référence dans le domaine du livre, de l'édition, du design graphique imprimé ou numérique et des différents métiers de la chaîne graphique.

Pour tout renseignement:
bureau.travaux@ecole-estienne.fr
Tél. : +33(0)1 55 43 47 43

Pour plus d'informations et suivre nos actualités
www.ecole-estienne.paris

Vous pouvez également découvrir notre école pendant les portes ouvertes vendredi 27 et samedi 28 janvier 2017.

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à l'École Estienne

Comme vous le savez peut-être, l'École Estienne fonctionne grâce à un budget qui lui est délégué chaque année par la mairie de Paris, mais il demeure insuffisant compte tenu des ambitions qui sont les nôtres. L'École s'efforce de conjuguer le respect des savoir-faire traditionnels avec la maîtrise des outils et des technologies les plus récentes en matière de conception, de création et de fabrication dans les grands secteurs que sont les métiers des Arts du livre, du Design graphique, du numérique et des Industries graphiques. Ouverte sur le monde, elle bénéficie d'un rayonnement national et international, notamment européen. La taxe d'apprentissage constitue une ressource complémentaire d'une importance capitale pour nous; elle représente une part essentielle de notre budget (30%) et nous permet de mener à terme des projets engagés et de mieux préparer l'avenir de nos étudiants, futurs professionnels. Nous affinons ainsi nos exigences en matière de recherche et de qualité, en renouvelant nos équipements techniques et pédagogiques.

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

C'est un impôt obligatoire, libre d'affectation, qui permet de financer le développement de formations professionnelles. Vous pouvez, pour une part, choisir l'établissement à qui elle sera reversée. Choisir de verser la taxe d'apprentissage à l'École Estienne, c'est investir directement dans le développement de la professionnalisation. C'est permettre aux étudiants des filières des Arts et Industries graphiques et des métiers de l'Édition, de la Presse et de la Communication, d'améliorer leurs conditions d'études et leur employabilité, grâce à des équipements et des projets de pointe, conformes aux usages professionnels et en phase avec les mutations technologiques.

Comment faire pour nous verser la taxe ?

L'École supérieure Estienne est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage au titre du barème pour les catégories :
A : niveau III de formation pour les classes de BTS et DMA
B : niveau I et II de formation pour les classes de DSAA

Pour nous verser votre taxe vous devez effectuer votre versement auprès d'un organisme collecteur (OCTA) dont vous relevez avant le 1^{er} mars 2017.

Première étape

Retirez votre bordereau auprès de votre organisme collecteur (OCTA). Vous pouvez trouver la liste des OCTA sur le site :

www.travail-emploi.gouv.fr
Certains organisme proposent d'effectuer ces démarches en ligne. Exemples d'organismes: ADEFPA, UNIPAS (ADEFPA) - Industries papetière ADFA - Industrie de la communication graphique; AFOPRIG - Imprimerie de la communication et industrie graphique; APDS - Théâtre, cinéma, audiovisuel, multimédia; PEMEP - Presse ; etc.

Deuxième étape

Choisissez l'École supérieure Estienne comme destinataire de votre versement
N° SIRET : 19750686800011
N° d'établissement : 0750686N
Code APE : 802C

Troisième étape

Adressez le bordereau, les pièces et justificatifs, ainsi que le paiement à votre organisme collecteur.

Avec nos remerciements.

Madame, Monsieur,

L'École Estienne, École supérieure des Arts et Industries graphiques, forme de futurs professionnels des métiers du livre et du design graphique imprimé et numérique.

Les jeunes qui sortent de cet établissement y ont reçu une formation de grande qualité, formation rendue possible en particulier par le soutien que vous nous apportez par le versement de la taxe professionnelle. Chaque année vous vous mobilisez pour que les conditions d'enseignements restent optimales pour les étudiants.

Je sollicite à nouveau votre contribution cette année, et je vous remercie par avance d'être à nos côtés dans l'accompagnement des jeunes.

En mon nom personnel et au nom de toute la communauté scolaire, je vous adresse mes sincères et cordiales salutations.

Annie-Claude Ruescas

Provisieur



VILLE DE PARIS
ÉCOLE SUPÉRIEURE ESTIENNE
DES
ARTS ET INDUSTRIES GRAPHIQUES